

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Mesdames, Messieurs,
Les représentants du personnel
au comité technique ministériel
du ministère de la Culture
et de la Communication
182, rue Saint-Honoré
75033 Cedex 1

Paris, le 21 NOV. 2013

Nos réf. : CC933/LTA

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez alerté sur les écarts de rémunération persistant entre les agents du ministère de la Culture et de la Communication et ceux de la plupart des autres ministères.

Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, je partage votre préoccupation. Cette situation a d'ailleurs été mise en exergue par plusieurs études.

La révision générale des politiques publiques, en supprimant massivement des emplois dans notre ministère, a conduit à un accroissement de la charge de travail de nombre d'agents, notamment de catégorie C, comme l'a confirmé le rapport que j'ai commandé à l'inspection générale des affaires culturelles.

C'est pourquoi, j'ai souhaité prendre des mesures à court et moyen terme pour répondre à cette situation.

Un protocole d'accord relatif au régime des métiers d'art a été signé en février 2013. Il a permis notamment l'augmentation du plancher des régimes indemnitaires des agents travaillant dans la filière des métiers d'art. Des mesures d'amélioration des parcours professionnels des agents travaillant dans cette filière sont par ailleurs prises. C'est ainsi que seront créées des spécialités de catégories B permettant de promouvoir les agents de catégorie C exerçant actuellement ces fonctions.

...

Conformément aux engagements que j'avais pris en comité technique ministériel, des groupes de travail se réunissent pour définir les conditions de revalorisation de la filière administrative, Après avoir établi la cartographie des métiers correspondant à cette filière, un nouveau pyramidage répondant mieux aux métiers réellement exercés par les agents travaillant dans cette filière sera établi. Ce travail important s'achèvera dans le courant de l'année 2014, et se traduira par un plan pluriannuel de repyramidage de l'ensemble des catégories de la filière administrative.

J'ai décidé à titre exceptionnel dans l'attente du résultat de ces travaux, d'accorder aux agents de catégories C une prime de 500 € qui sera versée en même temps que le salaire de décembre 2013. 3550 agents de catégorie C en bénéficieront, dans la limite des plafonds réglementaires de leurs primes.

Par ailleurs, les crédits réservés au financement des mesures catégorielles seront portés à 2,2 millions d'euros en 2014, contre 1,2 M€ en 2013. Ces crédits serviront notamment au financement des mesures interministérielles qui seront arrêtées en faveur des agents de catégories C.

Au-delà de cette mesure importante mais ponctuelle, des discussions vont s'engager, dès de mois de décembre 2013, avec les organisations syndicales :


- sur des mesures de repyramidage fonctionnel au sein des catégories C et B au ministère de la culture et de la communication. Je souhaite qu'elles puissent déboucher sur des améliorations significatives dont la mise en œuvre ne pourra se mettre en place que dans un dispositif pluri annuel. Parallèlement, des discussions vont être engagées, dans les mêmes délais
- sur l'amélioration des ratios promus / promouvables pour l'ensemble des corps de personnels du ministère.

Celles-ci seront bien sûr conduites en concertation avec le ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique et avec le ministère délégué chargé du budget.

L'ensemble des mesures issues de ces discussions seront présentées à un comité technique ministériel que je présiderai personnellement, avant la fin du 1^{er} semestre 2014. Dans l'intervalle, un compte rendu régulier me sera fait de ces travaux.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans ces discussions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Auréliе FILIPPETTI